

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTE DE SANTE

Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

Site du 37 allées Jules Guesde

Téléphone : 05 61 14 59 23

<http://www.medecine.ups-tlse.fr>

ANNEXES

**AUX MODALITES D'EVALUATION ET DE CONTROLE DES
CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C)**

**CHARTE DES EXAMENS
STAGES HOSPITALIERS**

Premier cycle des études maïeutiques

**Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques
3^{ème} année
(DFGSMa3)**

Année universitaire 2022-2023

MODALITES D'EVALUATION ET DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

3^{ème} année du DIPLOME de FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa3)

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 10 août 2011) relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Vu l'avis du Conseil de Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical du 11 juillet 2022

Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 19 juillet 2022

1. Organisation des enseignements

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales

Semestre 5 :

- UE 5 : Pédiatrie - Puériculture
- UE 12 : Maïeutique Obstétrique

Semestre 6 :

- UE 12 : Maïeutique Obstétrique
- UE 13 : Gynécologie
- UE 5 : Pédiatrie
- UE 14 : Pharmacologie
- UE 15 : Anglais Médical et Scientifique

Semestres 5 et 6 :

- UE 7 : SSES
- UE 16 : Démarche clinique
- UE 17 : Stages cliniques

1.2 Les unités d'enseignements optionnelles (sur les 4 semestres du DFGSMa 2 et 3)

Elles se répartissent sur les 4 semestres des DFGSMa 2 et 3 : elles permettent l'acquisition de 6 ECTS minimum selon le schéma figurant en annexe I

Modalités de validation des UE optionnelles en fin de DFGSMa3

Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les 6 ECTS.

Les étudiants devront valider au minimum :

- 2 ECTS en DFGSMa2
- 4 ECTS en DFGSMa3

Si le nombre d'ECTS validés en DFGSMa2 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFGSMa3.

Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2^{ème} cycle.

2. Modalités de contrôles des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

Semestre 5 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes							
UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note globale UE	ECTS
UE 12 Maïeutique Obstétrique	Embryologie Développement du fœtus	Pr M. COURTADE	2 QRC	30 mn	/10	/90	12 ECTS
	Grossesse physiologique	Mme C. LAMOTHE	2 QRC et 1 CC	60 mn	/30		
	Travail Accouchement Délivrance	Mme C. LAMOTHE	2 QRC et 1 CC	60 mn	/30		
	Suites de couches	Mme D. BONNET	1 QRC 1CC	30 mn	/20		
UE 5 Pédiatrie Puériculture	Accueil du nouveau-né en maternité	Dr S. ALCAYDE	1 QRC et 1 CC	30 mn	/40	/40	2 ECTS

Semestre 6 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note globale UE	ECTS
UE 12 Maïeutique Obstétrique	Préparation à la naissance et à la parentalité	Mme D. BONNET	1 QR et 1 CC	30 mn	/20	/40	5 ECTS
	Anesthésie Prise en charge douleur	Dr E. BECHET	1 QR et 1 CC	30 mn	/20		
UE 13 Gynécologie	Sémiologie gynécologique Et Contraception	Mme H. LEMOINE-ROHLES	2 ou 3 QRC Et 1 ou 2 CC	60 mn	/40	/40	4 ECTS
UE 14 Pharmacologie	Pharmacologie appliquée	Dr C. DAMASE MICHEL	2 QRC ou CC	30 mn	/20	/20	2 ECTS
UE 15 Anglais	Anglais médical et scientifique	Mme E. HANCOCK	Exposé	10 mn	/20	/20	1 ECTS
UE 5 Pédiatrie	Suivi pédiatrique à la sortie de maternité	Dr ALCAYDE	1 QRC et 1 CC	30 mn	/20	/20	1 ECTS
UE 7 Service Sanitaire (SSES)	Promotion de la santé dans le cadre du SSES	Mme D BONNET	20 QRM	30 mn	/10	/40	6 ECTS
	Action de SSES		Réalisation d'une intervention de prévention /30				

Semestre 5 et 6 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

UNITES D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable UE	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note globale UE	ECTS
UE 16 Démarche Clinique	Démarche Clinique n°1	Mme C. LAMOTHE	Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	/ 60	6 ECTS
	Démarche Clinique n°2		Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30		
UE 17 Stages cliniques	Stage clinique n°1	Mme A.R. CASCIONE	Validation stage	3 semaines	/30	/30	3 ECTS
	Stage clinique n°2		Validation stage	3 semaines	/30	/30	3 ECTS
	Stage clinique n°3		Validation stage	3 semaines	/30	/30	3 ECTS
	Stage clinique n°4		Validation stage	3 semaines	/30	/30	3 ECTS
	Stage clinique n°5		Validation stage	3 semaines	/30	/30	3 ECTS
	Stage clinique n°6		Validation stage	3 semaines	/30	/30	3 ECTS
	Stage clinique n°7		Validation stage	3 semaines	/30	/30	3 ECTS

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent :

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des **unités d'enseignements théoriques et cliniques**
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques et cliniques
- **Il existe une compensation semestrielle** qui concerne les **Unités d'Enseignement théoriques** et permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement

Les règles de compensation sont les suivantes :

- Le seuil de compensation est de 8/20
 - La moyenne générale des notes obtenues pour les UE du semestre est supérieure ou égale à 10/20
 - Cette compensation n'est pas applicable **aux Unités d'Enseignement cliniques** qui doivent obtenir la moyenne.
- Avoir validé les **UE d'enseignement optionnelles**
 - Avoir **validé l'UE Stages sur l'ensemble de l'année universitaire**
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
 - Chaque stage doit être validé individuellement (**pas de compensation**)
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée en juillet.

Elle concerne :

- Les candidats qui ont obtenu dans une ou plusieurs unités d'enseignement théorique ou clinique une note globale inférieure à la moyenne ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines de ces unités d'enseignements, doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.
- Ils gardent le bénéfice des disciplines où leur note est supérieure ou égale à la moyenne.

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

3.3 Obtention du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront avoir obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des modules d'enseignements théoriques des deux semestres de la 3^{ème} année.
- Avoir validé les unités d'enseignement clinique et l'UE Stages afférents à la 3^{ème} année.
- Avoir obtenu l'ensemble des ECTS validant l'UE optionnelle.

Conditions de redoublement :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble.

4. Prise en charge des étudiants en situation de handicap

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, conformément au calendrier 2022-2023, et au Vademecum du handicap étudiant.

5. Conditions sanitaires

Si les conditions sanitaires le nécessitent, des adaptations pourront être faites selon les préconisations du ministère des tutelles.

Les enseignements, cours magistraux et enseignements dirigés pourront être proposés à distance sur plateforme numérique. Les modalités de contrôle des connaissances telles que décrites en présentiel sont transposables en distanciel autant que possible. Les contrôles continus n'ayant pas été réalisés en séance seront neutralisés.

ANNEXE I : Enseignements optionnels (6 ECTS à valider en fin de DFGSMa3)

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
<p align="center">INITIATION A L'ACUPUNCTURE (Responsable Mme AR CASCIONE)</p>	<p>Cette UE, d'une durée de 20h réparties sur les DFGSMa 2 et 3, a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture</p>	<p>Modalités de validation : - Présentiel aux ED en DFGSMa2 et en DFGSMa3 : note sur 10 - épreuve écrite en DFGSMa2 de contrôle de connaissance : note sur 10 (durée = 20 mn ; 10 QRM) L'obtention de la moyenne à 10/20 est nécessaire pour la validation de l'UE.</p>	<p>2 ECTS</p>
<p align="center">STAGE OPTIONNEL (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Ce stage, de 2 semaines à temps plein, noté sur 20, sera effectué au cours du DFGSMa2, dans le domaine de la santé.</p>	<p>Modalités de validation Stage noté / 20 L'obtention de la moyenne (10/20) est nécessaire pour la validation</p>	<p>2 ECTS</p>
<p align="center">EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (Responsable Pôle Sport)</p>	<p>24 heures de présentiel. Cette UE a pour objectifs une pratique réflexive d'une activité physique et sportive.</p>	<p>Validation sur présentiel</p>	<p>3 ECTS</p>
<p align="center">TUTORAT (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)</p>	<p>Cette UE nécessite une implication personnelle au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions</p>	<p>Validation sur présentiel et dossier</p>	<p>3 ECTS</p>
<p align="center">UE Médicales « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)</p>	<p>Cette UE comprend 20h d'enseignement</p>	<p>Validation : - présentiel noté / 5 - épreuve écrite durée 1h : 5 à 10 QROC notés / 15 - notation / 20</p>	<p>2 ECTS</p>
<p align="center">UE Médicales « Méthodes et concepts en anthropologie » (Responsable Pr N. TELMON)</p>	<p>Cette UE comprend 20h d'enseignement</p>	<p>Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE</p>	<p>2 ECTS</p>
<p align="center">UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I. BERRY)</p>	<p>Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-</p>	<p>Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF : Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</p>	<p>Nombre ECTS acquis en fonction des UE validées</p>
<p align="center">ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Cette UE nécessite une implication personnelle. En fonction du calendrier, participation : - au minimum à 2 actions : Infosup / JPO / PDMF / Téléthon / - ou à une journée « évènement » : congrès, colloque ou conférence</p>	<p>Validation sur présentiel</p>	<p>1 ECTS pour 2 actions ou 1 journée de congrès</p>
<p align="center">ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme D BONNET)</p>	<p>Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1^{er} et 2nd cycle)</p>	<p>Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20</p>	<p>3 ECTS</p>

